



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

Pédocriminalité : les AFC font des propositions et publient des fiches pratiques pour accompagner les parents cet été

Contact presse :
Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu
d'utilité publique. Agréée
comme association de
consommateur et au titre de
la représentation des usagers
dans les établissements de
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Education – Famille – Justice

Les nombreuses et récentes révélations d'actes de pédocriminalité dans les milieux scolaires et périscolaires installent un climat très anxiogène pour les parents, alors que les vacances d'été arrivent et, avec elles, les activités estivales des enfants (colonies, centres de loisirs, camps ...).

Dans ce contexte, les Associations Familiales Catholiques (AFC) expriment d'abord leur entier soutien aux familles concernées par ces drames.

Les AFC pointent aussi de graves dysfonctionnements : de nombreuses structures périscolaires échappent aujourd'hui à toute obligation de contrôle de l'honorabilité de leurs encadrants, faute d'être déclarées en « Accueils de mineurs », alors que les enfants y passent parfois 10 à 12 heures par jour. Les AFC demandent que ce vide soit comblé et détaillent leurs demandes dans une note jointe à ce communiqué.

Face à cette actualité, les AFC mettent à disposition de tous les parents des fiches pratiques de prévention, rédigées par les experts de la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques (CNAFC). Claires et immédiatement utilisables, elles aident les parents à :

1. **Éduquer à l'intimité**, transmettre, dès le plus jeune âge, les repères de respect et de pudeur qui protègent l'enfant. ;
2. **Trouver les mots justes** pour parler du corps et du droit de dire non ;
3. **Repérer les signes** qui doivent alerter ;
4. **Savoir que faire en cas d'abus**, avéré ou suspecté ;
5. **Connaître le cadre pénal** applicable depuis la loi du 21 avril 2021.

Ces fiches ont vocation à être largement diffusées, en particulier à l'approche des départs en colonies et séjours collectifs.

[Les fiches sont disponibles ici](#)

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2025, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations**



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur la **pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'utilisateurs du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».